

**SITUATION DE L'ALGÉRIE EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
1.	Convention relative à l'aviation civile internationale Chicago, 7/12/44		7/5/63	6/6/63
2.	Accord relatif au transit des services aériens internationaux Chicago, 7/12/44		16/4/64	16/4/64
3.	Accord relatif au transport aérien international Chicago, 7/12/44	-	-	-
4.	Protocole concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Buenos Aires, 24/9/68	-	-	-
5.	Protocole concernant le texte authentique quadrilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 30/9/77	-	20/3/01	20/3/01
*6.	Protocole concernant le texte authentique quinquélingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 29/9/95	10/10/95 <sup>1</sup>	20/3/01	-
*7.	Protocole concernant le texte authentique en six langues de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 1/10/98	-	-	-
8.	Article 93 <i>bis</i> Montréal, 27/5/47		29/11/65	29/11/65
9.	Article 45 Montréal, 14/6/54		29/11/65	29/11/65
10.	Articles 48 a), 49 e) et 61 Montréal, 14/6/54		29/11/65	29/11/65
11.	Article 50 a) Montréal, 21/6/61		29/11/65	29/11/65
12.	Article 48 a) Rome, 15/9/62		29/11/65	11/9/75
13.	Article 50 a) New York, 12/3/71		1/2/72	16/1/73
14.	Article 56 Vienne, 7/7/71		2/2/77	2/2/77
15.	Article 50 a) Montréal, 16/10/74		22/4/75	15/2/80
16.	Protocole d'amendement (Paragraphe final, texte russe) Montréal, 30/9/77		16/1/84	17/8/99
17.	Article 83 <i>bis</i> Montréal, 6/10/80		-	-
18.	Article 3 <i>bis</i> Montréal, 10/5/84		28/5/01	28/5/01
19.	Article 56 Montréal, 6/10/89		11/4/01	18/4/05
20.	Article 50 a) Montréal, 26/10/90		11/4/01	28/11/02

**SITUATION DE L'ALGÉRIE EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
*21.	Protocole d'amendement (Paragraphe final, texte arabe) Montréal, 29/9/95		11/4/01	-
*22.	Protocole d'amendement (Paragraphe final, texte chinois) Montréal, 1/10/98		-	-
*23.	Article 50 a) Montréal, 6/10/16		-	-
*24.	Article 56 Montréal, 6/10/16		-	-
25.	Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef Genève, 19/6/48		10/8/64	8/11/64
26.	Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers Rome, 7/10/52		13/4/64	12/7/64
27.	Protocole portant modification de la Convention de Rome de 1952 Montréal, 23/9/78	-	-	-
28.	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international Varsovie, 12/10/29		2/6/64	31/8/64
29.	Protocole portant modification de la Convention de Varsovie de 1929 La Haye, 28/9/55		2/6/64	31/8/64
30.	Convention, complémentaire à la Convention de Varsovie, pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international effectué par une personne autre que le transporteur contractuel Guadalajara, 18/9/61	-	-	-
*31.	Protocole portant modification de la Convention de Varsovie de 1929 amendée par le Protocole de La Haye de 1955 Guatemala, 8/3/71	-	-	-
32.	Protocole additionnel n° 1 Montréal, 25/9/75	-	-	-
33.	Protocole additionnel n° 2 Montréal, 25/9/75	-	-	-
*34.	Protocole additionnel n° 3 Montréal, 25/9/75	-	-	-
35.	Protocole de Montréal n° 4 Montréal, 25/9/75	-	-	-
36.	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international Montréal, 28/5/99	-	-	-
37.	Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs Tokyo, 14/9/63	-	12/10/95	10/1/96

**SITUATION DE L'ALGÉRIE EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
38.	Protocole portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs Montréal, 4/4/14	-	-	-
39.	Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs La Haye, 16/12/70	-	6/10/95	5/11/95
40.	Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile Montréal, 23/9/71	-	6/10/95	5/11/95
41.	Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, faite à Montréal le 23/9/71 Montréal, 24/2/88	-	6/10/95	5/11/95
42.	Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection Montréal, 1/3/91	-	14/11/96 <sup>2</sup>	21/6/98
43.	Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale Beijing, 10/9/10	-	-	-
44.	Protocole complémentaire à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs Beijing, 10/9/10	-	-	-
45.	Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Le Cap, 16/11/01	-	-	-
46.	Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Le Cap, 16/11/01	-	-	-
*47.	Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers par des aéronefs Montréal, 2/5/09	-	-	-
*48.	Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers suite à des actes d'intervention illicite faisant intervenir des aéronefs Montréal, 2/5/09	-	-	-
49.	Accord relatif au programme international COSPAS-SARSAT, Paris, 1/7/88		10/4/96	10/5/96 <sup>3</sup>
50.	Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées 21/11/47 – application à l'OACI (Annexe III), 21/6/48		25/3/64	25/3/64

\* Pas en vigueur

## NOTES

- <sup>1</sup> Sous réserve d'acceptation.
- <sup>2</sup> Déclaration, conformément au paragraphe 2 de l'article XIII de la Convention, que l'Algérie n'est pas un État producteur.
- <sup>3</sup> Fournisseur du segment sol.